



## **Circulaire de l' UNVFCFS n° 1/2019: Appel à projets pour 2020**

Le Secrétariat du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage (UNVFCFS) a le plaisir de vous informer qu'il acceptera, **entre le 15 janvier et le 1er mars 2019**, les demandes de financement pour des subventions qui seront utilisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020. **Toute demande de financement reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.**

Les subventions pourront être octroyées aux organisations fournissant une **assistance directe** aux victimes de formes d'esclavage contemporaines ainsi qu'aux membres de leurs familles. Cette assistance peut être médicale, psychologique, juridique, sociale, humanitaire, une formation ou un apprentissage professionnelle ou à toute autre action susceptible de générer des moyens de subsistance autonomes.

Seules les demandes strictement conformes aux Lignes Directrices du Fonds seront considérées. Avant de soumettre une demande, les candidats sont donc invités à consulter les lignes directrices du Fonds.

Veillez trouver le lien ici: <http://www.ohchr.org/EN/Issues/Slavery/UNVTFCFS/Pages/Apply.aspx>).

Les demandes de subventions seront examinées conformément à un processus compétitif et en fonction de leur mérite, des besoins adressés et le revenu disponible du Fonds.

Toutes les demandes de financement en dessous de 15,000 dollars américains et au-dessus de 50,000 dollars américains ne seront pas pris en considération. Des subventions annuelles entre 15,000 et 30,000 dollars américains peuvent être octroyées pour un maximum de 5 années consécutives, avec une préférence pour les demandes qui mettent en œuvre des activités s'étalant sur plusieurs années.

### **Comment soumettre une demande de subvention?**

Les demandes provenant de toutes les régions du monde seront acceptées. Toutes les demandes de financement devront être soumises en anglais, français ou espagnol. Les demande devront être soumises par le biais du système en ligne (GMS). Veuillez trouver le lien d'accès ici: <https://unvfcfsgrants.ohchr.org/default.aspx>

Connectez-vous au système en ligne et entrez dans la 24ème session.

Le manuel d'utilisateur est disponible sur la page principale du GMS pour aider les organisations à soumettre leurs demandes de subventions à travers le système en ligne. Veuillez trouver le lien d'accès ici: <https://unvfcfsgrants.ohchr.org/default.aspx>

Pour communiquer des problèmes techniques ou pour demander de l'aide lors de la préparation de la demande, veuillez envoyer un courrier électronique au Secrétariat à l'adresse suivante: [slaveryfund@ohchr.org](mailto:slaveryfund@ohchr.org)

Il est conseillé aux organisations de consacrer suffisamment de temps à la rédaction de leurs demandes afin de les compléter avant la date d'échéance. Les organisations postulant pour la première

fois auprès du Fonds doivent procéder à leur enregistrement au plus tôt afin d'avoir le temps nécessaire pour la rédaction de leurs demandes. Les demandes seront reçues et examinées de façon continue jusqu'au 1er mars 2019.

Veillez noter que les organisations dont la demande de subvention aura été déclarée "non-recevable" ou "non recommandée" (dans le cadre de l'appel à projet 2019) par le Conseil d'administration du Fonds lors de sa 23ème session, ne seront pas éligibles pour les deux prochains cycles de subventions (2020 et 2021). Les organisations peuvent contacter le Secrétariat pour de plus amples informations à ce sujet, si besoin est.

### **Priorités:**

Le Fonds continuera de donner la priorité aux demandes de subventions qui **fournissent une assistance spéciale aux femmes et aux enfants; et aux projets opérant dans des zones de conflit et de crise humanitaire.**

Pour cet appel à projet pour 2020, la priorité du Fonds portera aussi sur des projets qui visent à fournir une assistance spécialisée aux victimes des formes contemporaines d'esclavage **dans le contexte des filières de distribution et des réseaux de production.**

### **Pour les organisations ayant reçu une subvention du Fonds en 2018:**

- Les rapports sur les subventions utilisées en 2018 devront être soumis, par le biais du système en ligne, **entre le 15 janvier et le 1er mars 2019.**
- **Veillez noter que toute nouvelle demande de financement provenant d'organisations n'ayant pas fourni l'ensemble des rapports qu'elles devaient soumettre ne seront pas prises en compte.** Ainsi, une organisation qui n'aura pas présenté à la date d'échéance prévue des rapports narratif, financier et d'audit (si applicable) satisfaisant sur l'utilisation de toutes les subventions précédentes ne sera pas admissible au Fonds.

Le Secrétariat du Fonds

15 janvier 2019

[slaveryfund@ohchr.org](mailto:slaveryfund@ohchr.org)